

Note : Toutes les étiquettes doivent être en anglais. Ce document sert uniquement de guide et les importateurs devraient consulter la norme d'information (Information standard) pour plus de détails ou solliciter des conseils juridiques.

Étiquetage du pays d'origine des produits alimentaires et produits importés

Les règles relatives à l'étiquetage des produits alimentaires importés ont changé afin de permettre aux consommateurs de savoir d'où ils proviennent. Les produits alimentaires importés sont classés comme aliments qui ne sont pas cultivés, produits, fabriqués ou emballés en Australie.

Ces changements signifient qu'un grand nombre de produits alimentaires vendus par les supermarchés et autres détaillants doivent porter une nouvelle étiquette qui indique clairement leur provenance.

Norme d'information 2016 relative à l'étiquetage du pays d'origine des produits alimentaires (Information Standard)

Si vous fournissez des produits alimentaires pour la vente au détail en Australie, les nouvelles lois sur l'étiquetage du pays d'origine s'appliquent à vos produits en vertu de l'Information Standard.

L'Information Standard s'applique :

- aux produits alimentaires destinés à la vente au détail en Australie (par exemple, les aliments vendus au public dans les magasins ou sur les marchés, ou dans les distributeurs automatiques);
- aux produits alimentaires emballés vendus par les grossistes;
- à un grand nombre de produits alimentaires non emballés.

Qu'est-ce qui a changé ?

Le changement principal est que la plupart des produits alimentaires emballés importés doivent désormais porter la mention du pays d'origine dans une boîte clairement définie sur l'étiquette.

Exemple :



Made in USA

(Fabriqué aux États-Unis)

Période de transition

L'Information Standard est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016 et fait l'objet d'une période de transition de deux ans. Pendant cette période, les entreprises (y compris les importateurs) peuvent :

- continuer à étiqueter leurs produits selon les exigences d'étiquetage existantes du [Australia New Zealand Food Standards Code](#) (Food Standards Code);
- ou suivre les nouvelles exigences d'étiquetage du nouvel [Information Standard](#).

Lorsque la période de transition prendra fin, le 1^{er} juillet 2018, les produits alimentaires qui entrent en Australie devront être étiquetés conformément aux exigences de l'Information Standard sous peine d'amendes. Cependant, les produits en inventaire (ceux emballés et étiquetés selon le Food Standards Code au plus tard le 30 juin 2018) peuvent quand même être vendus sans les nouvelles étiquettes.

Comment appliquer les étiquettes

Pour répondre aux nouvelles exigences, vous pouvez :

- importer des produits alimentaires qui portent déjà les étiquettes requises;
- ou modifier les étiquettes pour satisfaire aux exigences lorsqu'ils arrivent en Australie.

Note : Toutes les étiquettes doivent être en anglais. Ce document sert uniquement de guide et les importateurs devraient consulter la norme d'information (Information standard) pour plus de détails ou solliciter des conseils juridiques.

Les étiquettes des produits importés ne pourront pas utiliser le symbole du kangourou puisque les aliments ne sont pas fabriqués, cultivés ou produits en Australie.

Bien que ce ne soit pas obligatoire, si votre produit est fabriqué et emballé à l'étranger, mais contient des ingrédients australiens, vous pouvez utiliser le graphique à barres pour l'illustrer. [L'outil en ligne pour l'étiquetage du produit d'origine](#) peut vous aider à choisir la bonne étiquette si votre produit contient des ingrédients australiens.

Si un produit importé ne peut pas prétendre avoir été cultivé, produit ou fabriqué dans un seul pays étranger, il doit porter la mention « emballé en » au lieu de « fabriqué en ». Cette mention doit être située dans une boîte clairement définie, à moins que le produit alimentaire importé ne soit un produit non prioritaire (voir les produits concernés ci-dessous). Cela signifie que l'étiquette doit identifier le pays dans lequel il a été emballé et indiquer que le produit alimentaire est d'origines multiples, ou contient des ingrédients importés (par exemple, emballé au Brésil à partir d'ingrédients importés).

Veuillez consulter la [Foire aux questions](#) destinée aux importateurs de produits alimentaires pour obtenir d'autres exemples de la façon dont les nouvelles étiquettes s'appliquent à vos produits.

Les changements n'affecteront pas le tarif applicable à votre produit.

Produits alimentaires concernés

Tous les produits alimentaires autres que les produits non prioritaires doivent porter les nouvelles étiquettes.

Les produits alimentaires non prioritaires doivent quand même porter la mention du pays d'origine, mais il n'est pas nécessaire de la placer dans une boîte clairement définie.

Les aliments non prioritaires sont :

- les assaisonnements;
- la confiserie;
- les biscuits et les collations;
- l'eau embouteillée;
- les boissons énergétiques et les boissons gazeuses;
- le thé et le café;
- les boissons alcoolisées.